Contrat de professionnalisation

Par Foienjesus

Bonjour Mr, Mme

J'ai obtenu mon visa Type C CESEDA R313-3 1°avec une date limite jusqu'au 15 Octobre pour passer le concours d'une école de vente affiliée à la CCI Paris lle de France spécialisée en l'alternance. J'ai été admise dans le cadre de la formation continue . Cependant dans le cadre de ma formation je suis à la recherche d'une entreprise en contrat de professionnalisation.

Puis-je être admise à ce type de contrat? mon visa est-il valide pour démarrer ma formation? ou bien ai-je besoin d'une autorisation de travail? Si oui quels sont les dossiers à fournir? Merci de votre aide, car à vrai dire je me perds un peu